



Bulletin Municipal d'Information

N° 17 / Juillet 2022

www.montesquieu-des-alberes.fr





LE MOT DU MAIRE

Chères Montesquivaines,

Chers Montesquivains,

Nous sommes à l'aube d'un nouvel été qui s'annonce sous de meilleurs auspices que les années précédentes ! Espérons que le climat reste clément !

Comme vous pourrez le lire dans ce nouveau bulletin municipal, la municipalité va tout mettre en œuvre pour que les animations qui vont jaloner ce 2ème semestre soient empreintes de gaieté, de bonne humeur et de moments conviviaux autour d'une buvette ou attablée devant un bon repas ou encore à se trémousser sur une piste de danse.

Les petits bonheurs hebdomadaires que nous vous avons concoctés, avec l'aide des bénévoles des associations, ont pour but de vous réjouir afin d'oublier les durs et longs mois de restriction et de saison hivernale.

Cependant, la prudence reste de mise, c'est pourquoi, nous vous invitons à conserver les gestes barrières quant aux contacts à éviter, à l'hygiène à respecter et à toute action qui semble logique en ces temps encore incertains ! Je dirais qu'il faut oublier sans oublier et profiter avec modération de ce qui est susceptible de nous faire du bien au corps et à l'esprit.

Bien évidemment, ce bulletin nous permet également de vous informer des nouveautés qui apportent une plus-value au cadre de vie de notre magnifique village. D'ailleurs, c'est toujours dans l'intérêt général que vos élus agissent tout en respectant les réglementations en vigueur. Il n'est pas question de privilégier des intérêts individuels qui malheureusement sont de plus en plus légions dans notre société actuelle !

Nous en avons terminé avec la longue période qui a dû faire place aux élections présidentielle et législative ! Regardons maintenant vers cet avenir politique inédit mais si palpitant où chacun attendra des décisions justes et concertées pour le bien de chaque français. Cela permettra à coup sûr d'alimenter nos conversations et de s'exprimer lors de discussions et d'échanges.

Comme vous pourrez le lire dans cette revue, nous avons au village, une kinésithérapeute et pour compléter cette offre, Montesquieu des Albères a la chance de pouvoir ouvrir un cabinet médical et c'est avec un immense plaisir qu'un médecin généraliste recevra sa patientèle dans le nouveau local à côté de la mairie dès le 3 novembre 2022. Nous les en remercions infiniment.

Je terminerai en vous disant Merci de prendre le temps à la lecture de ce bulletin municipal, en vous souhaitant un bel été entre amis et en famille, et en vous donnant rendez-vous lors des animations qui sont égrenées en fin de ce magazine.

Bien à vous

Mairie

1 place Sant Cristau
66740 Montesquieu-des-Albères

Tél. : 04 68 89 60 49
Fax : 04 68 89 75 87
mairie@montesquieu-des-alberes.fr

Accueil du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h00
fermé le mercredi après-midi

SOMMAIRE

- p.2 : Le Mot du Maire
- p.3 : Voltalis,
Marché,
Un champion,
Un nouveau kiné
- p.4 : Communiqué des anciens
combattants,
Incivilités
- p.5 : Risques incendie,
Jeunes diplômés
- p.6 : Transition écologique
- p.7 : L'opposition s'exprime
- p.8 : L'élagage,
OLD,
Maison France Services,
École
- p.9 : Photos
- p.10 : Photos
- p.11 : Photos
- p.12 : Photos,
Travaux terminés,
Travaux en cours
- p.13 : Travaux à venir,
CCACVI
- p.14 : CCACVI - chantiers
d'insertion
- p.15 : Terre saine,
Agenda
- p.16 : Agenda

UN BOITIER GRATUIT POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Vous êtes chauffés à l'électricité ? Vous pouvez réaliser gratuitement des économies d'énergie !

Voltalis installe gratuitement chez vous un petit boîtier intelligent relié à vos radiateurs. Aux moments où le réseau en a besoin, Voltalis agit en temps réel pour réduire brièvement la consommation de milliers d'appareils, sans impact sur le confort des occupants. Concrètement, il s'agit d'un boîtier électronique branché sur un radiateur électrique qui permet d'analyser la consommation d'énergie et de coordonner des coupures d'électricité d'une dizaine de minutes.

Jusqu'à 15% d'économies d'énergie, 70% d'émissions de CO2 en moins, et une **application gratuite pour suivre votre consommation** et piloter vos radiateurs.

100% gratuit et sans abonnement ! Vous ne payez rien car ENEDIS valorise la participation active de Voltalis à sa stabilité et à son équilibre en la rémunérant sur les économies de production réalisées. L'objectif est bien sûr de réduire les factures d'électricité des ménages, mais aussi d'économiser l'énergie, pour lutter contre le réchauffement climatique et s'affranchir des problèmes d'approvisionnement.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact avec Voltalis sur leur site www.voltalis.com.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Les commerçants vous accueillent tous les mardis matin place Sant Cristau, devant la Mairie. Si vous souhaitez pérenniser ce lieu convivial, n'hésitez pas à vous y rendre !

La dynamique du village est à la portée de tous ! Participez-y si vous souhaitez que ce marché continue à animer le village ! Merci à vous !



UN MONTESQUIVAIN AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE PÉTANQUE



Jean Pascal Peris, champion départemental tripléte promotion, a représenté avec ses coéquipiers les Pyrénées Orientales aux championnats de France à Ax-les-Thermes les 9 et 10 juillet 2022.

Licencié au sein du club de St André, il s'est qualifié lors des phases finales qui se sont déroulées à Ste Marie la Mer les 14 et 15 juin 2022.



UN NOUVEAU KINÉ AU VILLAGE

Christine DUMAND a le plaisir de vous annoncer l'installation de son cabinet de kinésithérapie 10 rue des Mésanges à Montesquieu-des-Albères (kinésithérapie traditionnelle, microkinésithérapie, pédiatrie, rhumatologie, traumatologie).

Son cabinet est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Vous pouvez la contacter au 07 65 74 17 83
ou par mail christinedumand.kine@gmail.com.

Nous lui souhaitons la bienvenue à Montesquieu-des-Albères !



LES ANCIENS COMBATTANTS COMMUNIQUENT

Association des Combattants Prisonniers de Guerre
Combattants Algérie –Tunisie –Maroc – TOE
Veuves – Missions Extérieures – OPEX et Victimes de Guerre
ACPG - CATM - TOE - OPEX
Section de : LE BOULOU/MONTESQUIEU des ALBERES

Le devoir de notre Association est d'être à l'écoute de nos adhérents et de tous combattants et ce afin de les informer et les aider à l'obtention de leur droits au titre d'anciens combattants et veuves d'anciens combattants et les soutenir dans les épreuves dans le cadre de la solidarité.

Connaissant votre attachement au devoir de mémoire, nous souhaitons que les nouvelles générations d'anciens combattants (OPEX) rejoignent nos rangs, l'Union fait la Force.

Un accueil à notre permanence située au 1 rue des Ecoles au BOULOU est mis en place chaque jeudi matin de 9h30 à 11h30 pour vous recevoir (TPH 07 88 51 17 70).

Pour les personnes de votre commune à mobilité réduite ou non véhiculée nous viendrons si vous le souhaitez à votre rencontre (inscription obligatoire en Mairie). Nous remercions Madame le Maire pour cette initiative et son accueil lors de notre entrevue.

IL FAUT QUE ÇA CESSE !

Incivilité : ce mot revient malheureusement trop régulièrement ! Malgré de nombreux articles dans les différents bulletins municipaux ou sur le site de la mairie de Montesquieu-des-Albères, il est régulier de constater des dépôts sauvages de déchets et objets divers, des dégradations de bâtiments communaux et de mobiliers urbains. Les services de la mairie continuent de recevoir des plaintes de riverains invoquant des troubles de voisinage...

Ce comportement qui ne respecte pas les règles de vie en communauté, ainsi que le respect d'autrui et de l'environnement, est préjudiciable à tous ! Il menace la tranquillité de notre beau village et entraîne des dépenses des deniers publics pour le ramassage des dépôts sauvages ou la réparation des dommages causés par les dégradations.



Tout cela a déjà été dit et écrit ! Il est fort dommage de devoir encore une fois consacrer un encart relatif à ce comportement si dommageable !

Tout le monde est d'accord pour dire que Montesquieu-des-Albères est un charmant village et qu'il y fait bon vivre. Alors, s'il vous plait, respectez-le ! Ne banalisez pas ces gestes qui le dénaturent. Aidez-nous à faire en sorte que Montesquieu-des-Albères reste le village où il est agréable de venir s'installer, ou simplement se promener !

LES RISQUES INCENDIE

LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS DANS LES PYRÉNÉES ORIENTALES

Chaque année, des milliers d'hectares de forêts partent en fumée entraînant la destruction de la faune sauvage et de la flore, la perte de biens personnels ou collectifs et, malheureusement parfois, de vies humaines... Souvent, ces catastrophes peuvent être évitées par des gestes simples et l'application de mesures élémentaires et de bon sens. Chacun d'entre nous est un acteur clé de la prévention.

Pendant les jours à venir, la situation va se dégrader fortement au niveau du risque incendie de forêt.

La moindre flamme ou étincelle en milieu naturel pourra générer un départ de feu vite incontrôlable.

À proximité d'espaces forestiers :

- Ne fumez pas, ne jetez pas de mégots,
- Ne faites pas de feux de camp, de grillades à l'air libre en dehors des places à feu autorisées
- Ne brûlez pas de végétaux,
- Soyez prudents dans tous les travaux à l'extérieur qui peuvent générer des étincelles,

En cas de fumées suspectes ou de départs de feux, contactez immédiatement le 18 ou le 112 pour le signaler et ainsi éviter qu'il ne se propage.

Brûlage de végétaux interdits

L'emploi du feu pour brûler des végétaux sur pieds ou coupés dans les espaces naturels ou agricoles est réglementé dans notre département par [l'arrêté préfectoral n°2019176-0002 du 25 juin 2019](#) relatif aux mesures de prévention des incendies de forêts et milieux naturels applicables sur le territoire des communes du département des Pyrénées-Orientales.

L'[arrêté préfectoral n° DDTM/SEFSR/2022164-0001 du 13 juin 2022](#) réglemente, dans le département des Pyrénées-Orientales, la pénétration et la circulation dans les massifs forestiers ainsi que l'usage de certains appareils pendant la période estivale, au titre du risque incendie de forêt.

Nous entrons dans la période à risque feu de forêt (du 1er juin au 30 septembre).

En période à risque incendie de forêt et de végétation, du 1er juin au 30 septembre, les opérations de brûlage de végétaux sont interdites.

Les IMPRUDENCES représentent la principale cause de départ des feux et tous les manquements aux règles de sécurité seront verbalisés systématiquement.



JEUNES DIPLÔMÉS



L'année scolaire 2021-2022 est enfin terminée pour tous les écoliers et les étudiants. Le temps des vacances bien méritées est arrivé !

Si vous avez moins de 21 ans et si cette année scolaire a été validée par l'obtention d'un diplôme (brevet, CAP ou BAC), une récompense vous attend. Venez en mairie et signalez-vous à l'accueil au plus tard le 30 septembre 2022 !

PAGE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Pyrénées-Orientales : le Tech,
la protection de ses zones humides est une référence française

Un quart de la flore et de la faune des zones humides est en danger. Le Tech abrite de nombreuses espèces comme ici la grenouille de Perez (*Pelophylax perezii*).

Elles sont incroyables ces zones humides ! Capables d'être des éponges permettant de stocker l'eau, de fonctionner comme un véritable rein pour filtrer les polluants, elles sont aussi un refuge pour la faune et la flore. Deux ans d'études, impulsées par le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères, le long du fleuve Tech (de Prats-de-Mollo à Cerbère), ont révélé leur rôle essentiel. Un plan d'action de protection exemplaire est lancé.

Ce ne sont pas 5, ni 10, mais 23 sites remarquables de zones humides révélées par cette étude, qui ont convaincu élus et usagers de passer à l'action.

Pour Alexandre PUIGNAU, Président du Syndicat du Tech : *"je savais qu'elles étaient importantes pour la biodiversité, mais je ne me doutais pas qu'elles étaient si utiles à l'homme"*. Ainsi la mise en place d'un plan de gestion est engagée sur le bassin-versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères. Une première remarquable, qui sera très prochainement dupliquée sur le Réart, la Têt, l'Agly et le versant de l'Aude.



Le Tech, bénéficie de mesures de protection exemplaires, désormais, à l'exception d'un cas d'intérêt général (tel qu'un captage d'eau potable ou une lutte contre les inondations), aucun projet ne pourra détruire ou perturber ses zones humides.

[Les zones humides,
au cœur d'un système performant](#)

La tortue Émyde Lépreuse réside sur le bassin versant du Tech,
elle raffole des zones humides.



Véritable havre de biodiversité, les mesures de protection engagées sur le Tech sont exemplaires. Avec une réserve naturelle nationale à sa source (La Preste) et une autre à son embouchure (Mas Larriou à Argelès-sur-mer), ce cours d'eau classé Natura 2 000 est reconnu "particulièrement riche" en France et en Europe.

L'avenir de nombreuses espèces patrimoniales, comme la tortue Émyde Lépreuse, le Desman des Pyrénées, le barbeau méridional, la grenouille de Pérez, la loutre et tant d'autres,... est désormais dans la volonté des hommes.

APPEL AUX ARTISTES

Ainsi que nous avons coutume de le faire chaque année, nous lançons un appel aux artistes de Montesquieu-des-Albères pour illustrer la prochaine carte de vœux. N'hésitez pas à nous proposer vos œuvres ! Les élus se feront un plaisir d'accepter la lourde tâche de devoir choisir entre toutes.



Les candidatures seront acceptées jusqu'au 28/10/2022 à 17h.

Les îlots de chaleur : un enjeu de bien-être dans les villages

Que l'on soit ou non d'accord avec les positionnements politiques en faveur de l'écologie, que l'on croie ou non au réchauffement climatique, nous avons tous envie de bien vivre. Or qui n'a jamais ressenti le soulagement immédiatement procuré par l'ombre d'un arbre après un parcours en plein soleil ressemblant parfois à une traversée du désert? En ces temps de canicule précoce, nous avons tous le même réflexe : se mettre au frais, fermer les volets en fin de matinée, chercher l'ombre... Cette ombre devenue par endroits si rare du fait de l'urbanisation.

Ainsi, la Loi Climat et Résilience s'est penchée sur le problème des **îlots de chaleur** que constituent, dans les villes et les villages, **les aires de stationnement**. Des obligations de végétalisation, d'ombrage et de récupération des eaux pluviales vont désormais s'appliquer aux nouveaux parkings. Le simple bon sens aurait pu éviter la nécessité d'une loi : tout un chacun, entre garer sa voiture « en plein cagnard » ou à l'ombre, optera évidemment pour la seconde solution.



Comme le rappelle la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire dans un rapport remis à l'Assemblée nationale en juin 2021, « **les aires de stationnement présentent divers inconvénients environnementaux** parce qu'elles consistent le plus souvent en des surfaces étendues de revêtements imperméables et sombres. Par la réverbération, **elles contribuent fortement au phénomène d'îlot de chaleur.** » **Pour résumer** : nos villes et villages sont en surchauffe. Pour réduire la température, il faut végétaliser donc il faut de l'eau et pour avoir de l'eau, il faut perméabiliser nos sols.

Bien sûr, cette démarche urbanistique est nouvelle, mais elle est possible et salvatrice. De nombreuses communes (comme notre voisine Saint-Génis-des-Fontaines) s'engagent dans cette démarche, sans coût exorbitant et pour le bien-vivre quotidien des habitants qui tous soutiennent cette politique.

De même, **l'élagage des arbres** existants sur l'espace public doit impérativement être programmé selon un **calendrier cohérent**. Notre département connaît une saisonnalité qui n'est pas celle de la Bourgogne ou de la Bretagne ! La montée de sève ici n'a pas lieu à la mi-avril... Un élagage tardif ne tue certes pas l'arbre mais nous prive tous de son confort pour toute la saison estivale car seuls de courts rejets subsistent. Les marronniers de la Grand Rue, qui depuis des décennies ombragent le trottoir et une partie des parkings, peinent aujourd'hui à trouver leur propre ombre. Enfin, **les abattages** de pins prévus par la mairie **rue des Mésanges** et **rue des Remparts** constituent une aberration environnementale. Une réelle volonté politique écologique ne peut concevoir ce type d'action, quels qu'en soient les prétextes.



Nous souhaitons donc que, pour le bien-être collectif des montesquivains, notre mairie s'engage concrètement et dès à présent dans une démarche de gestion de l'ombrage et de la préservation des ressources en eau. A savoir que le dernier arbre planté à Montesquieu est un Séquoia de 30 mètres en plastique qui ne fait pas d'ombre, destiné à permettre au Montesquivain de téléphoner, en vain...

L'ÉLAGAGE, PARFOIS UNE NÉCESSITÉ

La présence d'arbres aux abords des voies de circulation publique n'est pas anodine. Elle implique des questions, liées à la conservation de ces voies et à la sécurité de la circulation, auxquelles le droit a apporté des réponses particulières, qui ne se confondent pas avec les règles applicables entre deux fonds privés. Ces réponses particulières concernent à la fois les distances de plantation et l'élagage des arbres.

Distances de plantation

Les distances de plantation aux abords du domaine public routier sont abordées par le code de la voirie routière au titre de la police de la conservation. L'article R. 116-2 de ce code prévoit simplement que seront punis de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe (1 500 euros au plus) ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier. Celui-ci concerne les voies de circulation terrestre qui dépendent du domaine public de l'État, des départements et des communes. La distance de deux mètres doit être calculée à partir de la limite de la voie publique, en ce comprises ses dépendances éventuelles (talus, fossés, remblais...).

Force est de constater que sur certaines voies publique de notre commune ces règles ne sont pas respectées.

C'est pourquoi d'importants travaux d'élagage pour mettre en sécurité les usagers sur des voies publiques ont été réalisés, rue Longue, chemin de La Serre, chemin des Anglades, Grand'Rue, rue Galy. D'autres axes seront réalisés en 2023 : chemin du Roy, chemin de la Plansounade.

OBLIGATIONS DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

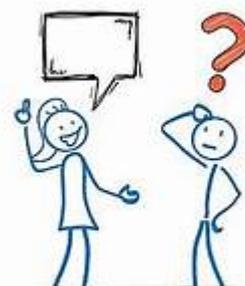
Comme tous les ans la commune a débroussaillé les abords des bâtiments communaux, respectant ainsi ses obligations en la matière. Cette obligation vous concerne également ! Son but est de **mettre en sécurité vos biens**, les vôtres et ceux des autres. En cas de manquement, les assurances pourraient se désengager en cas de sinistre !

Nous remercions tous les propriétaires qui ont également protégé leurs habitations contre les incendies, nous avons pour preuve la montagne de déchets verts de la zone mise à disposition de nos administrés.



MAISON FRANCE SERVICES

Le 1er juillet 2022 a été inauguré la Maison France services à la mairie de St Génis-des-Fontaines. Ce nouveau service de proximité est ouvert aux personnes rencontrant des difficultés lors de démarches en ligne et est accessible au public des villages environnants. Les habitants de Montesquieu-des-Albères ont donc dorénavant la possibilité de s'adresser aux services de leur mairie ou à la Maison France services afin d'obtenir de l'aide.



INCOMPRÉHENSION À L'ÉCOLE

Que s'est-il passé pour la St Saturnin 2021 ? Le cross des enfants traditionnellement organisé le samedi matin a été déplacé le vendredi après-midi. Les parents ont-ils été consultés ? Il semble que non puisque nombre d'entre eux sont en colère ! Travaillant, ils n'ont pas pu venir voir leurs enfants courir, les encourager et les féliciter à l'arrivée.

En sera-t-il de même pour 2022 ? Souhaitons que le dialogue et l'échange soient de mise entre les enseignants et les parents pour que chacun, enfants, parents et enseignants, puisse profiter ensemble pleinement des fêtes à venir !

PHOTOS ANIMATIONS ET CÉRÉMONIES

Théâtre " Un ange passe " 27 mars 2022



Expo Les Talents de Montesquieu 03/04/2022



Le musée 03 avril 2022



Inauguration du local des chasseurs 9 avril 2022



PHOTOS ANIMATIONS ET CÉRÉMONIES

Sant Cristau Sardanista 9 avril 2022



Cérémonie du 8 mai 2022



Balade en terre d'artistes 14 mai 2022

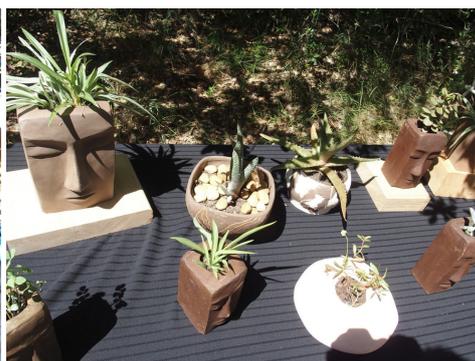


Ballada 26 mai 2022



PHOTOS ANIMATIONS ET CÉRÉMONIES

Fête campagnarde de la SETA 28 mai 2022



Cérémonie du 18 juin 2022



Fête de la musique 21 juin 2022



Arrivée de la flamme 23 juin 2022



PHOTOS ANIMATIONS ET CÉRÉMONIES

Fête de la St Jean 23 juin 2022



TRAVAUX TERMINÉS

Bouchage nids de poule par TPC

Bâtiment communal à côté de la mairie : carrelage, électricité, peinture intérieure, ravalement de façade

City stade : couvercle de la fosse septique remplacé

Rue des Remparts : vidange du château d'eau

Piste DFCI : les barrières sont posées afin d'empêcher la circulation de véhicules non autorisés



Chemin du Garrigas : une barrière a été mise en place afin d'empêcher les véhicules de circuler sur les bord du Tech

Travaux de débroussaillage du chantier d'insertion entre l'école et la mairie, les abords du Tech au niveau des Trompettes Hautes et sur le chemin rural des Anglades

L'antenne de téléphonie mobile est installée

Achat d'un nouveau camion pour le CCFF

Réfection de la dalle dans le local des chasseurs



TRAVAUX EN COURS

Bâtiment communal : raccordement au tout à l'égout, aménagement des locaux commerciaux au rez-de-chaussée, installation du mobilier (sanitaire, cuisine) des appartements à l'étage

City stade : réfection du sol de la terrasse, remise en état de l'agorospace

Enfouissement des réseaux secs dans le vieux village avec le SYDEEL

Mise en esthétique des réseaux secs sur la route de Villongue par le SYDEL66 et la société SPIE

Reprise des voies communes au lotissement La Capeille par le lotisseur

Étude de sol pour la salle polyvalente (grange)

Ancienne épicerie : travaux de maçonnerie à l'étage



TRAVAUX À VENIR

Création d'un arrêt de bus au carrefour des Agouillous dans le sens Le Boulou/Argeles-sur-Mer

Remplacement de quelques tuiles sur la toiture de l'ancienne épicerie, ainsi que divers travaux de remise en état (électricité, prise télécom, fibre, plomberie, peinture...)

Fermeture du local sous les escaliers de l'ancienne mairie

Aménagement de la salle polyvalente

Des travaux de voirie sont programmés au mois de septembre dans les secteurs de la Chênaie et de la rue de la Fontaine

Renouvellement du mobilier à l'école communale Nicolas Mas pour la rentrée (selon les fournisseurs)

Amélioration de l'étanchéité de la toiture de l'école maternelle selon les disponibilités de l'entreprise

Mise en place de deux climatisations réversibles dans le bureau de la directrice de l'école communale et dans le local de restauration des enseignantes

Remise en état du garde-corps du pont rue de la Fontaine « Aqui estem bé »

Mise en sécurité du muret surplombant le parking de l'école communale Nicolas Mas

Amélioration de la signalétique de police et poursuite de la mise en sécurité de la voirie communale dès la rentrée selon la disponibilité des entreprises

Remise en état du bassin DFCI de la Valmanya dès octobre 2022

CCACVI (Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris)



Numéros utiles

- Eau potable et Assainissement : 04 68 95 21 95
- Collecte des déchets (maintenance des conteneurs) : 04 68 81 55 45 (pour un changement de bac)
- Urbanisme : instruction des permis de construire : 04 68 81 00 37
- Eclairage public : en cas d'absence de lumière dans la rue (interventions uniquement liées à un problème de sécurité électrique ; pas de dépannage des points lumineux) : 06 87 77 89 45

• Piscine Intercommunale Alberaquatic :

04 68 37 04 05

• Pôle enfance jeunesse (crèches, accueils de loisirs et points jeunes) : 04 68 95 21 99

• Lecture publique : un réseau de 10 médiathèques pour l'ensemble du territoire communautaire

Standard : 04 68 81 63 77

standard@cc-acvi.com

www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.com www.facebook.com/ccacvi/

3 Impasse de Charlemagne, BP 90103, 66704 Argelès-sur-Mer

ATELIER CHANTIER D'INSERTION

Atelier chantier d'insertion : quels objectifs ? quels publics ?

Les ateliers chantier d'insertion (ACI) s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et qui viennent empêcher un retour vers l'emploi. C'est par une mise en situation de travail et grâce à un accompagnement socio professionnel personnalisé, que ce dispositif permet à ces demandeurs d'emploi, de reprendre confiance en eux et de lever petit à petit, tous ces freins.

Pour intégrer un chantier d'insertion, il faut être éligible à certains critères et être orienté par un prescripteur, tels que [Pôle Emploi](#), les [maisons sociales de proximité](#) (Conseil Départemental), la mission locale jeunes, ou candidater sur [la plateforme de l'inclusion](#).

L'accompagnement socio-professionnel, pourquoi ?

L'accompagnateur est un tiers bienveillant : il écoute, aide à formuler, oriente, il n'est pas dans le jugement. Il apportera son appui pour faciliter l'accès aux droits civiques et sociaux, aux soins, à la santé, au logement à l'emploi ou à la formation. Sous forme d'entretien individuel hebdomadaire, l'accompagnateur va dans un premier temps réaliser un bilan pour identifier toutes les problématiques rencontrées par le salarié, telles que sociales, santé, mobilité, de logement ... Un second temps sera consacré à la réalisation d'un bilan de parcours, puis à l'élaboration d'un projet professionnel en cohérence avec les compétences identifiées et le marché du travail.

Berges et rivières, le chantier d'insertion professionnelle de la CCACVI

Le chantier d'insertion de la CCACVI est conventionné par l'État via les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Il est financé par l'État, le Conseil Départemental, le Fond Social Européen et la CCACVI.

Chaque année, ce sont une trentaine de personnes du territoire, qui bénéficient de ce dispositif.

Le chantier d'insertion de la CCACVI propose comme support métier, l'entretien des berges et des rivières, des espaces verts des structures communautaires et des sentiers de randonnées. Aucun prérequis n'est demandé, les agents sont formés à la pratique des outils et aux techniques de débroussaillages selon leurs aptitudes.

Le temps de travail est de 24h hebdomadaires avec une rémunération basée sur le SMIC en vigueur.

En 2021, 27 participants : 12 sorties dont 2 dans l'emploi durable, 4 dans l'emploi de transition, 3 positives vers la formation.



Pour obtenir des renseignements ou postuler sur le chantier d'insertion de la CCACVI

CC ACVI, Romy TRIDON : 04 68 81 84 34

[Pôle Emploi d'Argeles-sur-mer](https://www.pole-emploi.fr/annuaire/votre-pole-emploi/argeles-sur-mer-66700) <https://www.pole-emploi.fr/annuaire/votre-pole-emploi/argeles-sur-mer-66700>

[Maisons sociales de proximité](https://www.ledepartement66.fr/dossier/les-maisons-sociales-de-proximite/) <https://www.ledepartement66.fr/dossier/les-maisons-sociales-de-proximite/>

[Plateforme de l'inclusion](https://emplois.inclusion.beta.gouv.fr/) <https://emplois.inclusion.beta.gouv.fr/>

Montesquieu-des-Albères a eu le plaisir de bénéficier des services de ce chantier d'insertion. Grâce à ces personnes, les chemins du bord du Tech et les abords du City stade ont été nettoyés. Et surtout, le chemin rural des Anglades a été ouvert. Ce chemin permet aux piétons de rejoindre le village en partant du bas de la rue du Renard sans emprunter la rue Longue dangereuse pour eux. Enfin, le chantier d'insertion a procédé au nettoyage des rivières sur le correc des Trompettes Hautes et celui des Anglades.

TERRE SAINE



En 2021 Montesquieu des Albères a été labellisé TERRE SAINE.

Ce label participe aux bonnes conditions de vie et à la préservation de notre environnement.

Parmi les actions qui évitent les pesticides, nous avons choisi d'enherber notre cimetière et de pratiquer **le fauchage raisonné le long des routes** afin de préserver la faune et la flore.

Les talus et fossés qui bordent les routes regorgent bien souvent de vie, jusqu'à ce que leur entretien, pas forcément pertinent ni adéquat, appauvrisse leur biodiversité.

Les objectifs poursuivis sont d'accroître l'espace "refuge" pour la faune et la flore, et de limiter l'érosion des talus causée par l'arrachage de la végétation. En outre, cette diminution du nombre de passages de tracteurs-faucheurs permet des économies de carburant tout en limitant l'usure et les pannes de matériel.

Ces pratiques, qui ont prouvé leur intérêt, ont permis d'étendre, sur l'ensemble du réseau communal, un entretien moins intensif appelé "fauchage raisonné", qui s'inscrit dans la démarche de développement durable menée par la commune, ainsi que dans ses actions "terre saine".

Il faut rappeler que le choix du fauchage raisonné n'a pas d'incidence sur la sécurité des usagers : le fauchage des accotements et des zones dangereuses, tels les carrefours, les échangeurs ou les virages est maintenu autant que nécessaire pour assurer la visibilité.

Cette disposition ne s'applique pas sur nos routes de la zone forestière qui peuvent être impactées par les incendies. C'est le cas de la D11 (Montesquieu/ Villelongue) qui est débroussaillée avant l'été.



AGENDA / 2ème semestre 2022

Après avoir commencé les festivités de l'été 2022 avec « la fête de la musique » et « la St Jean » les 21 et 23 juin, les cinémas des 8 et 15 juillet et le bal/repas organisé par le CCFF le 13 juillet, Montesquieu des Albères vous propose le programme suivant :

JUILLET

- 21 : **Marché gourmand** avec l'OTI, parking de l'école à partir de 18h30, producteurs locaux, repas
- 22 : **Cinéma** en plein air, cour de la salle Jean Thubert, à 22h « JURASSIC PARC » ; dès 19h food-truck (organisé par la municipalité) participation 3€ (2€ pour les moins de 18 ans)
- 23 : **Bal d'été**, place de la mairie : dès 19h, food-truck et buvette ; à partir de 21h, bal avec "Sunset Fever" (organisé par la municipalité)
- 29 : **Cinéma** en plein air, cour de la salle Jean Thubert, à 22h « JOYEUSE RETRAITE » (sortie le 20/07) ; dès 19h food-truck (organisé par la municipalité) participation 3€ (2€ pour les moins de 18 ans)

AOÛT

- 05 : **Cinéma** en plein air, cour de la salle Jean Thubert, à 21h30 « LES MINIONS 2 » (sortie le 20/07) ; dès 19h food-truck (organisé par la municipalité) participation 3€ (2€ pour les

AGENDA / 2ème semestre 2022 (suite)

moins de 18 ans)

- 06 : **Bal et repas**, cour de la salle Jean Thubert
- 12 : **Cinéma** en plein air, cour de la salle Jean Thubert, à 21h30 « ELVIS » (sortie le 06/07) dès 19h food-truck (organisé par la municipalité) participation 3€ (2€ pour les moins de 18 ans)
- 14 : **Karaoke et bal**, place de la mairie, dès 19h, animé par Sunset Fever ; food'truck et buvette tenue par le CCFF
- 20 : **Grand bal d'été** animé par Patricia et Olivier place de la mairie, organisé par la municipalité ; repas, buvette et promenades en calèche
- 26 : **Cinéma** en plein air, cour de la salle Jean Thubert, 21h30 « LES VIEUX FOURNEAUX » (sortie le 17/08) ; dès 19h food-truck (organisé par la municipalité) participation 3€ (2€ pour les moins de 18 ans)
- 27 : **Bal** animé par Sunset Fever, place de la mairie ; food'truck et buvette tenue par le CCFF

SEPTEMBRE

- 04 : **Rifle**, salle Jean Thubert, à 14h30 (organisé par Pass'Temps) sur réservation rou.andree@hotmail.fr
- 10 : **Accueil des nouveaux arrivants** (salle des mariages) et **forum des associations** (salle Jean Thubert) à 10h
- 17-18 : **Journées du Patrimoine** ; ouverture du musée, visite guidée du village par Défense et mise en valeur du Patrimoine Catalan ; Conférence de Mme Deruyt salle Jean Thubert
- 24 : **Théâtre** avec Vigatanes I Barretina « Panique aux Cigalines » ; salle Jean Thubert à 16h

OCTOBRE

- 02 : **Vide grenier**
- 08 : **Rifle** organisée par Pass'Temps, salle Jean Thubert à 14h30
- 29 : **Rifle** organisée par Pass'Temps, salle Jean Thubert à 14h30

NOVEMBRE

- 11 : **Cérémonie du 11 novembre**, devant la mairie à 11h30
- 19 : **Rifle** organisée par Pass'Temps, salle Jean Thubert à 14h30
- 25-26-27 : **Festa major** de la St Saturnin
- 27 : **Ultratrail**, organisé par Courses de Montesquieu

DÉCEMBRE

- 04 : **Théâtre** avec COTA, salle Jean Thubert
- 11 : **Marché de Noël**, salle Jean Thubert

Le détail de ces manifestations vous sera communiqué ultérieurement par chaque organisateur dans des flyers distribués dans les boîtes aux lettres et/ou par affichage sur le site de la mairie.

Des animations supplémentaires peuvent compléter cet agenda, n'hésitez pas à consulter régulièrement le site mairie, rubrique «agenda » ou abonnez-vous à la newsletter.

Publication : Maire de MONTESQUIEU des ALBERES

Direction de publication : Huguette PONS

Conception / maquette : Mairie de Montesquieu

Crédit photos : Mairie de Montesquieu / Françoise LEFEBVRE

Imprimerie du Néoulous Céret

Document imprimé sur papier recyclé en 1000 exemplaires. Ce document n'a aucune valeur contractuelle.

Toute reproduction interdite : Edition 2022

Ne pas jeter sur la voie publique.